

**VILLE DE SURGÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 17 juin 2020**

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 28 puis 29
- votants : 28 puis 29

L'an deux mille vingt, le dix-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Castel Park, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
<b>Étaient présents :</b> Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Philippe LACAN, Monsieur Daniel TARDET, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Nadine GIRARD (arrivée lors de la présentation de la délibération n° 2020.01.22), Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Peggy NOLLET, Madame Élodie SUTRA, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Alcide BORDE, Monsieur Kevin BAYNAUD, Monsieur Younes BIAR, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Olivier BOURDIN, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO.
<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Marie-Claude GRENON.
<b>Étaient également présents :</b> Monsieur Frédéric GABET, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale et de Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe.
<b>Convocation envoyée le :</b> 11 juin 2020 - <b>Affichage en Mairie le :</b> 11 juin 2020

**2020.01.19 : DECISIONS DU MAIRE**

**1. Commande publique**

**1.1 Marchés Publics**

**1.1.19 – Marché à procédure adaptée.**

DM n° 2020-017 : signature d'une convention ENEDIS pour le raccordement d'une installation de consommation de puissance supérieure à 36 KVA rue Hélène de Fonsèque,

DM n° 2020-018 : signature d'un marché de prestation intellectuelle, avec GINGER CEBTP – 17300 ROCHEFORT, pour la réalisation des études géotechniques et sondages de sol nécessaires aux études et travaux de construction d'une structure d'accueil sans hébergement pour mineurs sur le terrain attenant à l'école Jean Jaurès pour un montant de 2 600 € HT.

DM n° 2020-031 : signature d'un marché de fauchage et d'élagage avec la SARL HAIES'NETT – 17300 COURANT pour un montant de 8 000 € HT (minimum) et 50 000 € HT (maximum) pour une durée de 3 ans.

DM n° 2020-032 : signature d'un acte d'engagement pour des travaux d'électricité au local du cimetière St Gilles effectués par l'entreprise S-GELEC – 17700 SURGERES, pour un montant de 3 854,35 € HT.

DM n° 2020-033 : signature d'un acte d'engagement pour des travaux de plomberie au local du cimetière St Gilles effectués par la société S-GELEC – 17700 SURGERES, pour un montant de 2 586,03 € HT.

**1.1.25 – Avenant**

DM n° 2020-029 : signature de l'avenant N°1 au marché de prestation intellectuelle pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de dépollution et de viabilisation du site Poyaud pour le transfert du marché passé avec le Groupement conjoint solidaire Sophie Blanchet + SARL A2I INFRA + ERG ENVIRONNEMENT SAS représenté par son mandataire le cabinet d'architecture Sophie BLANCHET – 41, Avenue Michel Crépeau – 17000 LA ROCHELLE au Groupement conjoint solidaire Agence Blanchard Tétaud

Blanchet + SARL A2I INFRA + ERG ENVIRONNEMENT SAS représenté par son mandataire le cabinet d'architecture Agence Blanchard Tétaud Blanchet – 41, Avenue Michel Crépeau – 17000 LA ROCHELLE.

DM n° 2020-045 : signature de l'avenant n° 3 au marché de nettoyage du marché couvert afin de prendre en compte les jours annulés dus à la fermeture du marché et une prestation de désinfection des sanitaires avec un produit virucide chaque jour de marché. Que le montant de l'avenant n° 3 s'élève à :

- en moins-value -638,52 € HT représentant le nettoyage non-réalisé au cours des mois de mars et avril 2020
- en plus-value +148,80 € HT représentant la désinfection des sanitaires à raison de deux jours par semaines
- Toute journée supplémentaire de désinfection sera facturée 12,40 € HT si le marché ouvre de nouveau ses portes les mardis.

#### 1.4.1 – autres types de contrats

DM n° 2020-019 : signature d'un contrat de service de délégué à la protection des données personnelles avec la société SMA NETAGIS – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE, pour un montant de 5 058 € HT.

DM n° 2020-020 : signature d'un contrat pour les travaux de construction d'un mur de clôture au cimetière Saint-Pierre, avec la société CHATELIER TAUNEY – 17700 SAINT PIERRE LA NOUE, pour un montant de 21 279,30 € HT.

DM n° 2020-037 : signature d'une convention annuelle de partenariat d'entretien des espaces verts avec l'association AUNIS GD – 17700 SURGERES, pour un montant de 9 972 € TTC jusqu'au 31 décembre 2020.

DM n° 2020-039 : signature d'un contrat avec le groupe IRO – studio IROWKA et Imprimerie IRO – 17185 PERIGNY pour la mise en page, impression et livraison des bulletins municipaux et des infolettres 2020 / 2021 / 2022 de la Ville. La prestation soit divisée en 2 lots :

- Lot 1 : mise en place des bulletins municipaux et des infolettres 2020 / 2021 / 2022 réalisé par le studio IROWKA,
  - 1 150 € HT pour des bulletins de 36 pages ou 1 320 € HT pour les bulletins de 40 pages et 180 € HT pour des infolettres de 4 pages ou 250 € HT pour des infolettres de 6 pages
- Lot 2 : impression et livraison des bulletins municipaux et des infolettres 2020/2021/ 2022 réalisé par l'entreprise IRO :
  - 2 290 € HT pour des bulletins de 36 pages ou 2 400 € HT pour un bulletin de 40 pages et 260 € HT pour des infolettres de 4 pages ou 450 € HT pour des infolettres de 6 pages,

DM n° 2020-040 : signature d'un contrat avec la SAS Jacques COUTURIER pour la réalisation du spectacle pyrotechnique de la Fête Nationale du 14 juillet 2020, pour la somme de 10 830 € HT.

DM n° 2020-041 : signature d'un contrat pour la sonorisation et l'éclairage des animations de la Fête Nationale du 14 juillet 2020 avec la société ALPHA AUDIO – 17140 LAGORD pour un montant de 4 500 € HT.

## 2. Urbanisme

### 2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2020-030 : renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville de SURGÈRES renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés, ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
13/02/2020	Me BOIZUMAULT SURGERES	Madame Marie-France BLAYE SURGÈRES	39 rue Gabriel Guillon	AH n° 531 pour 6 a et 63 ca
19/02/2020	Me BORDE SURGÈRES	Madame Marie-France BLUTEAU SURGÈRES	37 rue Gabriel Guillon	AH n° 530 pour 6 a 70 ca
24/02/2020	Me BORDE SURGÈRES	Consorts CHALLET SURGÈRES	23 rue Olivier Brillouet	AK n° 570, n° 572 et n° 574 pour 12 a 62 ca
25/02/2020	Me BONNEAU BOURGNEUF	Monsieur et Madame Nicolas BRIAND SAINT-MATHURIN	37 rue des Trois Frères Nadeau	AB n° 32 pour 35 ca

09/03/2020	Me BORDE SURGÈRES	S.C.I. ARMA BORDEAUX	41 rue Audry de Puyravault	AE n° 630 et n° 631 pour 4 a 55 ca
13/03/2020	Me GERMAIN SAINT PORCHAIRE	Monsieur et Madame Leandro FERREIRA LIM SURGERES	2 impasse Jean Jaurès	AC n° 326 pour 48 ca
16/03/2020	Me BORDE SURGÈRES	Madame Patricia LARGEAU et Monsieur Christian LARGEAU SURGERES	2, Petites Rue Jean Jaurès	AK542, AK318, AK316, AK315, AK314, AK271 pour 1 2 a 63 ca

DM n° 2020-036 : renonciation au droit de préemption urbain :

➤ La Ville de SURGÈRES renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés, ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
26//03/2020	Me BOUCHEREAUD SURGÈRES	Cts BOUDET et DUBOIS SURGÈRES	14 bis, Rue du Fbg St Gilles 24, Rue des Quinconces	AB n°156 pour 1 a 78 ca
26/03/2020	Me BORDE SURGÈRES	M. et Mme Christophe LUCAS SURGÈRES	Rue St Paul	AB n° 647, n° 649 et n° 651 pour 1 a 31 ca
26/03/2020	Me BORDE SURGÈRES	M. Laurent BOUCARD CHAUNAY	36, Rue Gambetta	AE n° 186 pour 29 ca
10/04/2020	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	M. François CUELLAR SURGÈRES	12 rue du Stade	AB n° 730 pour 1 a 19 ca
17/04/2020	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	M. Eric JOLY SURGERES	3 bis rue de Chervettes	AN n° 240 pour 364 m <sup>2</sup> et AN n° 355 pour 115 m <sup>2</sup>

### **3. Domaine et patrimoine**

#### **3.2 Aliénations**

##### **3.2.2 Biens mobiliers**

DM n° 2020-038 : vente d'un coffre-fort à la société AY HIOLDING – 69800 SAINT-PRIEST, pour 400 €.

#### **3.3 locations**

##### **3.3.1 Locations en qualité de bailleur**

DM n° 2020-023 : signature de l'avenant n° 1 au contrat de location de l'appartement n° 8 sis 6 rue des marronniers avec M LAXALDE pour fixer le loyer à 294,10 € auquel s'ajoute la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 5,90 €.

### **7. Finances locales**

#### **7.1 Décisions budgétaires**

##### **7.1.5 Création modification, suppressions de régies**

DM n° 2020-022 : création de la régie de recettes – salles municipales :

DM n° 2020-027 : suppression des régies « salle municipale du Castel Park » et « location de la salle du Lavoir » :

DM n° 2020-044 : modification de la régie Activités Périscolaires pour augmenter le nombre du trop-perçu et de l'avance à consentir à 300 €.

#### **7.5 Subventions**

##### **7.5.1 sollicitées par les collectivités**

DM n° 2020-034 : appel à projet travaux de dépollution pour la reconversion des friches - édition 2020 – travaux de dépollution pour la reconversion de la friche industrielle Poyaud - demande de subvention auprès de l'ADEME et de la région Nouvelle-Aquitaine :

1. Dépenses prévisionnelles de l'opération

Dépenses	Montant (k€ HT)	Commentaire
Foncier	81 370,75 €	Préciser le prix d'achat (incluant la décote éventuelle pour cause de pollution): <b>1,2 M de Francs + Frais de notaire 13 757,10 Francs - (subvention FDAIDE 360 000 F+ subvention FEDER 320 000 F) = 533 757,10 Francs soit 81 370,75 €</b>
Déconstruction, désamiantage	€	Attention aux éventuels double compte si certains coûts de déconstruction sont nécessaires à la dépollution et intégrés ci-dessous: <b>coûts intégrés à la ligne dépollution</b>
Enlèvement de déchets	€	le cas échéant, par exemple si présence déchets d'anciennes activités ou Issus dépôts sauvages
Dépollution	1 748 861,34 €	Le montant HT porté ici doit être identique à celui du « montant global de la dépollution » indiqué dans l'onglet "Global dépollution". Cf. également décomposition à présenter ci-dessous
Aménagement	727 111,00 €	* Attention aux éventuels double compte si certains coûts liés à des dispositions constructives (ou aménagements paysagers) de gestion des pollutions résiduelles sont intégrés dans le poste "dépollution" ci-dessus * Pour les projets de production de biomasse, intégrer les dépenses d'approvisionnement en matériaux * Pour les projets de renaturation, coûts des travaux de génie écologique s'il y en a
Honoraires techniques hors dépollution	0,00 €	Maîtrise d'œuvre, AMO, études géotechniques, études de diagnostic écologique etc.: <b>intégralité des honoraires techniques intégrés à la ligne dépollution de part le chantier concomittant</b>
Frais généraux, imprévus et marge	153 440,59 €	<b>estimés à 6 % de l'opération incluant les intérêts de l'emprunt d'acquisition, les taxes etc...</b>
Frais financiers	SO	ex dans le cas d'EPF, frais de portage

2. Recettes prévisionnelles de l'opération

Recettes	Montant HT
Vente de charges foncières (détail à fournir ci-contre en cas d'aménagement générant des charges foncières)	877 446,40 €
Participation de collectivités	0,00 €
Aides publiques attendues ° selon décomposition: ADEME ou Région NA et représentant 55% du montant HT des travaux de dépollution et du suivi de ces travaux	525 854,00 €
FEDER	0,00 €
Autres recettes et ressources : ADEME pour étude de dépollution réalisée par EOOD	12 040,00 €
Autres recettes et ressources : subvention de l'Etat au titre du FSIDL	724 812,00 €
TOTAL	2 140 152,40 €

Autres (à préciser impérativement, en décomposant sur plusieurs lignes si nécessaire, par exemple pour distinguer des dépenses de travaux et d'études)	SO	ex d'études : études juridiques ou judiciaires, ex d'autres frais : gardiennage, frais de communication, dans le cas d'EPF, dépenses d'usage temporaire (renaturation, etc.) ex d'autres dépenses de travaux : défrichage, coûts de gestion écologique et/ou d'entretien pour les espaces renaturés ou dédié à la biodiversité	* Conformément à l'article 2.1.1.1 des règles générales d'attribution des aides par l'ADEME, le bénéficiaire s'engage à communiquer à l'ADEME sans délai toute aide publique qu'il aurait sollicitée ou reçue, solliciterait ou recevrait pour la réalisation de l'opération concernée.  ** Pour les usages de type production d'énergie photovoltaïque ou production de biomasse, fournir le plan d'affaires et tout autre document explicitant le modèle économique et le calcul des recettes.
<b>Total des dépenses du bilan financier d'aménagement</b>	2 710 783,68 €	Doit correspondre au total du volet "dépenses" du bilan aménageur	Autres informations financières Montant HT 570 631,28 €
Décote du foncier pour cause de pollution	0,00 €	Indiquer le montant de la moins-value concédée par le vendeur sur le prix du terrain pour cause de présence de pollution *	Emprunts (préciser taux et durée) 570 631,28 €
Indiquer le prix de marché foncier local	80 €/m <sup>2</sup>	Montant moyen ou gamme de prix locaux pour ce type de foncier. en 2020, prix au m <sup>2</sup> d'un terrain viabilisé à Surgères	Fonds propres 0,00 €  Autres (à préciser) 0,00 €
* Joindre le compromis ou l'acte de vente (ou promesse(s) unilatérale(s) de vente) faisant apparaître ce montant.			
<b>Dépollution</b>	<b>Montant (k€ HT)</b>	<b>Commentaire</b>	<b>TOTAL des recettes y compris emprunts</b> <b>2 710 783,68 €</b>
Dépollution réalisée sur les assiettes de terrain non cessibles	402 238,11 €	Il s'agit des travaux sur emprise des espaces à vocation publique et non destinés à être vendus ou loués.	23%
Dépollution réalisée sur les assiettes de terrain cessibles	1 346 623,23 €	Il s'agit des travaux réalisés sur les parcelles destinées à la vente	77%
Total	1 748 861,34 €		

### 7.3.1 emprunts et renégociation d'emprunt

DM n° 2020-024 : signature d'une convention de remboursement des dépenses réalisés par le S.D.E.E.R. pour les travaux d'éclairage public réalisés sur la Commune de Surgères de juillet 2018 à juin 2019 pour un montant de 67 986,84 €.

DM n° 2020-025 : signature d'une convention avec le S.D.E.E.R, relative à la mise en place de 19 projecteurs le long des remparts entre le pont-levis et la Gères. Le montant de la prestation s'élève à 49.872,71 €.

## 8. Domaine et compétences par thème

### 8.1 Enseignement

#### 8.1.5 Autres

DM n° 2020-035 : signature d'une convention, avec la CdC Aunis Sud, portant sur le soutien financier des actions dans le cadre du Projet Educatif Local pour les accueils périscolaires déclarés pour l'année 2020 pour un montant de 20 283 €.

#### 8.6.1 Emploi – formation professionnelle

DM n° 2020-028 : signature de la convention avec le CIPECMA de CHATELAILLON-PLAGE pour assurer le recyclage d'un agent pour habilitation électrique B1-BC-BR les 5 et 6 mars 2020, pour un montant de 480 €.

#### 8.9.1 Culture

DM n° 2020-026 : signature d'un avenant au contrat signé avec Patricia COTTRON-DAUBIGNE pour une lecture de textes à la Médiathèque le 20 mars 2020 pour régler la somme de 225, 94 € directement à l'URSSAF.

## 9. Autres domaines de compétences

### 9.1.1 Autres domaines de compétences des communes

DM n° 2020-021 : signature d'une convention de fourrière animale avec l'Association Pour le Secours et la Protection des Animaux – 17340 CHATELAILLON PLAGE. Le montant de la contribution annuelle s'élève à 0,45 € par habitant, soit 3 129, 30 €, révisable chaque année.

**2020.01.20 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2020 :** délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**2020.01.21 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES :** délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### CULTURE ET TOURISME

##### 9 membres

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"><li>- Frédérique RAGOT</li><li>- Gaëlle JOURDAIN</li><li>- Philippe LACAN</li><li>- Stéphane AUGÉ</li><li>- Marie- Joëlle LOZACH</li><li>- Pascale GRIS</li><li>- Elodie SUTRA</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rozenn PETOT</li></ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Liste « Surgères à gauche »</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Didier TOUVRON</li></ul>

#### ANIMATIONS

##### 7 membres

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"><li>- Stéphane AUGÉ</li><li>- Frédérique RAGOT</li><li>- Marie-Laure VANDERHAEGHEN</li><li>- Peggy NOLLET</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Younes BIAR</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nadine GIRARD</li> <li>- Nicolas JOYET</li> </ul>	<b>Liste « Surgères à gauche »</b> - pas de proposition
--	--

#### EDUCATION

6 membres

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laurent ROUFFET</li> <li>- Philippe LACAN</li> <li>- Kévin BAYNAUD</li> <li>- Emilie GIRAUD</li> <li>- Pascale GRIS</li> </ul>	- Younes BIAR
	<b>Liste « Surgères à gauche »</b> - pas de proposition

#### ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

9 membres

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie Joëlle LOZAC'H</li> <li>- Marie-Laure VANDERHAEGHEN</li> <li>- Nadine GIRARD</li> <li>- Frédérique RAGOT</li> <li>- Laurent ROUFFET</li> <li>- Alcide BORDE</li> <li>- Gaëlle JOURDAIN</li> </ul>	- Rozenn PETOT
	<b>Liste « Surgères à gauche »</b> - Didier TOUVRON

#### REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

9 membres

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nicolas JOYET</li> <li>- Elodie SUTRA</li> <li>- Emilie GIRAUD</li> <li>- Peggy NOLLET</li> <li>- Philippe LACAN</li> <li>- Daniel TARDET</li> <li>- Nadine GIRARD</li> </ul>	- Younes BIAR
	<b>Liste « Surgères à gauche »</b> - Nathalie PIATTO

#### COMMUNICATION

8 membres

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie-Joëlle LOZAC'H</li> <li>- Frédérique RAGOT</li> <li>- Gaëlle JOURDAIN</li> <li>- Elodie SUTRA</li> <li>- Pascale GRIS</li> <li>- Peggy NOLLET</li> <li>- Arnaud PECQUEUR</li> </ul>	- Rozenn PETOT
	<b>Liste « Surgères à gauche »</b> - pas de proposition

#### FINANCES

9 membres

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catherine DESPREZ</li> <li>- Alcide BORDE</li> <li>- Kévin BAYNAUD</li> <li>- Frédérique RAGOT</li> </ul>	- Younes BIAR

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-Pierre SECQ</li> <li>- Emilie GIRAUD</li> <li>- Arnaud PECQUEUR</li> </ul>	<b>Liste « Surgères à gauche »</b> - Nathalie PIATTO
--	---

#### FOIRES ET MARCHÉS

**8 membres**

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nicolas JOYET</li> <li>- Emilie GIRAUD</li> <li>- Peggy NOLLET</li> <li>- Nadine GIRARD</li> <li>- Elodie SUTRA</li> <li>- Marie-Laure VANDERHAEGHEN</li> <li>- Sylvie PLAIRE</li> </ul>	- Younes BIAR  <p style="text-align: center;"><b>Liste « Surgères à gauche »</b></p> - pas de proposition

#### BÂTIMENTS – AFFAIRES FUNERAIRES

**8 membres**

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-Yves ROUSSEAU</li> <li>- Frédérique RAGOT</li> <li>- Marie-Claude GRENON</li> <li>- Sylvie PLAIRE</li> <li>- Dominique SIMETIERE</li> <li>- Gérard FABRE</li> <li>- Nadine GIRARD</li> </ul>	- Rozenn PETOT  <p style="text-align: center;"><b>Liste « Surgères à gauche »</b></p> - pas de proposition

#### URBANISME – VOIES ET RESEAUX – PROPRETE URBAINE

**9 membres**

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-Yves ROUSSEAU</li> <li>- Philippe LACAN</li> <li>- Alcide BORDE</li> <li>- Daniel TARDET</li> <li>- Gérard FABRE</li> <li>- Nicolas JOYET</li> <li>- Marie-Laure VANDERHAEGHEN</li> </ul>	- Rozenn PETOT  <p style="text-align: center;"><b>Liste « Surgères à gauche »</b></p> - Didier TOUVRON

#### JEUNESSE – CITOYENNETÉ ET CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

**8 membres**

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laurent ROUFFET</li> <li>- Stéphane AUGE</li> <li>- Elodie SUTRA</li> <li>- Emilie GIRAUD</li> <li>- Philippe LACAN</li> <li>- Kévin BAYNAUD</li> <li>- Daniel TARDET</li> </ul>	- Olivier BOURDIN  <p style="text-align: center;"><b>Liste « Surgères à gauche »</b></p> - pas de proposition

#### VIE DES QUARTIERS ET BUDGETS PARTICIPATIFS

**9 membres**

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sylvie PLAIRE</li> <li>- Marie-Laure VANDERHAEGHEN</li> <li>- Marie-Claude GRENON</li> <li>- Philippe LACAN</li> </ul>	- Olivier BOURDIN



- Peggy NOLLET - Nadine GIRARD - Jean-Yves ROUSSEAU	Liste « Surgères à gauche » - Nathalie PIATTO
---	--

**SPORT**

**8 membres**

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
- Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD - Daniel TARDET - Nicolas JOYET - Stéphane AUGÉ - Philippe LACAN - Peggy NOLLET	- Olivier BOURDIN
	Liste « Surgères à gauche » - pas de proposition

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

**5 membres**

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
- Marie-Claude GRENON - Dominique SIMETIERE - Jean-Pierre SCEQ	- Younes BIAR
	Liste « Surgères à gauche » - Nathalie PIATTO

**COMMISSION DE CONTROLE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**8 membres**

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
- Jean-Yves ROUSSEAU - Philippe LACAN - Alcide BORDE - Daniel TARDET - Gérard FABRE - Nicolas JOYET - Marie-Laure VANDERHAEGHEN	- Rozenn PETOT
	Liste « Surgères à gauche » - pas de proposition

**COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

**18 membres (dont 6 conseillers municipaux)**

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
- Pascale GRIS - Gérard FABRE - Dominique SIMETIERE - Emilie GIRAUD - Jean-Yves ROUSSEAU	- Olivier BOURDIN
	Liste « Surgères à gauche » - pas de proposition

**COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**3 membres (titulaires et suppléants)**

Liste « Surgères Ensemble	Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »
- Titulaire : Nicolas JOYET - Suppléant : Pascale GRIS	- titulaire : Olivier BOURDIN - suppléant : Younes BIAR
- Titulaire : Jean-Pierre SECQ	

- Suppléant : Philippe LACAN	<b>Liste « Surgères à gauche »</b> - titulaire : pas de proposition - suppléant : pas de proposition
------------------------------	--

**COMITE TECHNIQUE**

**3 membres (titulaires et suppléants)**

<b>Liste « Surgères Ensemble</b>	<b>Liste « Surgères pour tous, ensemble construisons l'avenir »</b>
- Titulaire : Nicolas JOYET - Suppléant : Pascale GRIS	- titulaire : Olivier BOURDIN - suppléant : Younes BIAR
- Titulaire : Jean-Pierre SECQ - Suppléant : Philippe LACAN	<b>Liste « Surgères à gauche »</b> - titulaire : pas de proposition - suppléant : pas de proposition

**COMMISSION DE SÉCURITÉ**

1 membre

- **titulaire** : Jean-Yves ROUSSEAU

- **Suppléants** : Dominique SIMETIERE, Gérard FABRE et Nicolas JOYET.

**2020.01.22 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES :**  
délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :**

<b>1 titulaire</b>
➤ Jean-Pierre SECQ

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL (SDEER)**

<b>1 titulaire</b>	<b>1 suppléant</b>
➤ Jean-Yves ROUSSEAU	➤ Nicolas JOYET

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DU CURÉ :**

<b>2 titulaires</b>	<b>2 suppléants</b>
➤ Raymond GABET ➤ Philippe LACAN	➤ Jean-Yves ROUSSEAU ➤ Younes BIAR

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE GÈRES-DEVISE (SIAH) :**

<b>2 titulaires</b>
➤ Raymond GABET ➤ Daniel TARDET

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE CONSTRUCTION & D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE :**

<b>1 titulaire</b>	<b>1 suppléant</b>
➤ Jean-Yves ROUSSEAU	➤ Alcide BORDE

**ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES :**

<b>1 titulaire</b>	<b>1 suppléant</b>
➤ Laurent ROUFFET	➤ Kévin BAYNAUD

*COLLÈGE HÉLÈNE DE FONSÈQUE :*

1 titulaire	1 suppléant
➤ Laurent ROUFFET	➤ Kévin BAYNAUD

*LYCÉE PROFESSIONNEL DU PAYS D'AUNIS :*

1 titulaire	1 suppléant
➤ Laurent ROUFFET	➤ Philippe LACAN

*ÉCOLE JEANNE D'ARC :*

1 titulaire	1 suppléant
➤ Laurent ROUFFET	➤ Philippe LACAN

*ÉCOLE NATIONALE D'INDUSTRIE LAITIÈRE & DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES / ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MEUNERIE ET DE L'INDUSTRIE CÉRÉALIÈRE (ENILIA/ENSMIC) :*

1 titulaire	1 suppléant
➤ Emilie GIRAUD	➤ Pascale GRIS

**COMITÉ DES FÊTES : 4 membres de droit**

- Stéphane AUGÉ
- Peggy NOLLET
- Nicolas JOYET
- Rozenn PETOT

**COMITÉ DE JUMELAGE : 4 membres élus**

**Membres de droit :**

Madame le Maire,  
Monsieur le Directeur Général des Services.

**4 membres :**

- Frédérique RAGOT
- Peggy NOLLET
- Philippe LACAN
- Olivier BOURDIN

*A 2 Mains (anciennement Office des Aînés)*

**Madame le Maire ou son représentant**

2 membres élus	1 contrôleur de gestion
➤ Jean-Pierre SECQ ➤ Marie-Claude GRENON	➤ Pascale GRIS

**MAISON DE RETRAITE :**

**Madame le Maire ou son représentant**

2 membres élus
➤ Jean-Pierre SECQ ➤ Pascale GRIS

**UNION NATIONALE DES RETRAITÉS & DES PERSONNES ÂGÉES (UNRPA) :**

1 membre
➤ Pascale GRIS

**CHAMBRE DES MÉTIERS :**

**Madame le Maire ou son représentant**

<b>1 membre</b>
➤ Stéphane AUGÉ

**COMMISSION LOCALE D'INSERTION :**

<b>1 membre</b>
➤ Pascale GRIS

**OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS (ONAC) :**

<b>1 membre</b>
➤ Dominique SIMETIERE

**QUESTIONS DE DÉFENSE :**

<b>1 membre</b>
➤ Dominique SIMETIERE

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES EAUX 17 :**

<b>1 titulaire</b>	<b>1 suppléant</b>
➤ Jean-Yves ROUSSEAU	➤ Alcide BORDE

**REFERENT GENS DU VOYAGE :**

<b>1 membre élu</b>
➤ Pascale GRIS

**COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :**

<b>1 membre élu</b>
➤ Catherine DESPREZ

**2020.01.23 : DROIT A LA FORMATION DES ELUS** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.*

*Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ».*

Une enveloppe budgétaire de 2 200 € sera consacrée à la formation des élus dans les domaines suivants : les fondamentaux de l'action publique et des formations en lien avec les compétences déléguées.

**2020.01.24 : INDEMNISATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions.

La Ville de Surgères ayant une population comprise entre 3.500 et 9.999 habitants, il est possible d'attribuer au Maire une indemnité de fonctions au taux maximal de 55 % de l'indice brut en vigueur, et aux Adjointes au taux maximal de 22 %, auquel s'ajoute une majoration de 15 % eu égard à sa situation de chef-lieu de canton.

Le conseil municipal a décidé d'attribuer un taux de 47 % au maire, 22 % aux adjoints, auxquels s'ajoute 15 % de majoration.

**2020.01.25 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**2020.02.08 : TAXES COMMUNALES 2020** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du conseil ont décidé de fixer les taux suivants :

- 28,10% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 57,63% pour la taxe sur le foncier non bâti.

**2020.02.09 : SERVICE D'ECOUTE PSYCHOLOGIQUE PENDANT LA CRISE SANITAIRE – DEDOMMAGEMENT DES PRATICIENS SOUS FORME DE BONS D'ACHAT** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pendant la période de confinement liée au COVID-19, des conventions ont été signées entre la Commune et deux praticiens permettant aux usagers en détresse psychologique de bénéficier d'une écoute téléphonique gratuite. Les élus ont décidé de dédommager chaque praticien avec un bon d'achat d'une valeur 250 € à valoir dans les commerces de Surgères.

**2020.03.15 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR ETABLIR A DEMEURE UNE CANALISATION ELECTRIQUE SOUTERRAINE ET SES ACCESSOIRES SUR LES PARCELLES ZN N° 55 ET 56 AU LOTISSEMENT COMMUNAL LE PEROT** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**2020.03.16 : TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE – CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERÇUES SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES – AVENANT N° 1** : délibération adoptée à l'unanimité.

Par délibération du 21 novembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de reversement des recettes de taxe d'aménagement perçues sur les zones d'activités communautaires dénommées Parc d'activités de la Métairie et Parcs d'activités Ouest et Ouest II à Surgères.

Par courrier du 17 mars 2020, la Communauté de Communes Aunis-Sud a adressé un projet d'avenant à ladite convention, validé par délibération communautaire du 10 mars 2020, afin d'inclure le parc d'activités de La Combe ainsi que la zone commerciale de La Perche dans cette convention.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un avenant à la convention de reversement à la Communauté de Communes Aunis-Sud de la taxe d'aménagement perçue par la Ville de Surgères, pour une application de cette disposition au parc d'activités de La Combe et à la zone commerciale de La Perche, tous deux communautaires et situés sur la commune de Surgères.

**2020.03.17 : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE (ANCIENNE MAISON DE LA PRESSE) SIS 1, RUE BERSOT ET 2, RUE DU MINAGE APPARTENANT A M. ET MME LORANT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SURGERES – MODIFICATIF** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Par délibération du 19 février 2020, le Conseil Municipal a autorisé l'achat de l'immeuble désigné ancienne maison de la presse au prix de 100 000,00 € Net vendeur ainsi que des frais de notaire d'un montant de 20 000,00 €.

Cependant, le vendeur a informé la Ville que des travaux de réfection de toiture devraient être réalisés pour un montant estimé à 10 000,00 € TTC.

Il a été convenu que ces travaux seraient mis en œuvre par la Ville une fois le bien acheté et que le vendeur participerait à hauteur de 5 000 €. Le Conseil municipal autorise donc l'achat de cet immeuble au prix de 95 000 €.

**2020.05.04 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil municipal a validé les modifications suivantes :

Création des emplois suivants :

- Un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et de clore le poste d'adjoint technique à temps complet précédemment occupé par l'agent ;
- Un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 26/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et de clore le poste d'adjoint technique à temps complet précédemment occupé par l'agent ;
- Un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe (ATSEM) à temps non complet de 31.55/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- Un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- Un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
- Un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;

Suppression des emplois suivants :

- Un emploi d'attaché principal territorial à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2020 laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite ;
- Un emploi de brigadier-chef principal à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2020 laissé vacant par un agent ayant été radié des cadres de la collectivité suite à une rupture conventionnelle dans la fonction publique territoriale ;

**2020.08.01 : TARIFICATION DES REPAS REALISES PAR LA CUISINE CENTRALE POUR L'ACADEMIE DES CUIVRES DU 18 AU 25 JUILLET 2020** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Dans le cadre du stage musical de l'Académie des Cuivres et Percussions, la restauration des stagiaires est prise en charge par la cuisine centrale Jules Ferry.

Les membres de l'assemblée ont fixé le prix du repas à **6,50 €**, comme l'an passé, qui correspond au prix de revient par personne.

**2020.09.03 : PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU COUT DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil municipal a décidé de reconduire sa politique d'accompagnement des particuliers pour détruire les nids de frelons asiatiques, par une prise en charge de 50 % du montant de la facture de destruction (avec un plafond de 80 €).

**2020.09.04 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION NATURE ENVIRONNEMENT 17** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du conseil municipal ont accordé le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Nature Environnement 17 pour l'installation de panneaux d'informations pédagogiques dans l'espace naturel sensible.

**2020.13.01 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE SURGERES (UACIS)** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Dans le cadre de la politique de revivification de l'hyper centre-ville, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs pluriannuelle afin que l'UACIS prenne en charge les frais de location du bâtiment commercial à hauteur de 50 % du loyer (hors charge), plafonné à 300 € / mois pour chaque commerçant désirant s'installer dans l'hyper centre-ville. Ce dispositif lui sera accordé pour une durée de 6 mois maximum. Pour l'année 2020, les élus ont décidé d'accorder une subvention de 2 500 € à l'UACIS, qui sera versée en fonction des projets aboutis.

**2020.15.02 : FIXATION DES TARIFS PUBLICS 2020 – SERVICE DES ENTERREMENTS - CIMETIERE PRIX DES TERRAINS – CONCESSION COLUMBARIUM – MODIFICATION** : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les deux cimetières de la Ville disposent d'un jardin du souvenir, sur lequel les cendres du défunt sont dispersées.

Le tarif comprenant la pose des plaques et la gravure, sur ces mêmes plaques, des noms et prénoms et dates (naissance et décès) des défunts reposant dans les jardins du souvenir est désormais fixé à 60 €.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 21h00.

Surgères, le 18 juin 2020  
Pour le Maire et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,



Nicolas JOYET.